



Prot. N° 112/SAC-SF/21

Objet: Convocation de la III^{ème} Assemblée Provinciale,
du 06 au 12 fév. 2022, au CPF-Keshero

**A tous les Confrères de la Province Sainte Famille
B.P. 1083 KIGALI**

**Chers Confrères,
Pax Christi !**

La convocation de la XXII^{ème} Assemblée Générale de la SAC prévue à Konstancin du 19 septembre -08 octobre 2022 sera précédée par l'Assemblée Provinciale. Par la présente, je vous envoie cette lettre de convocation de la III^{ème} Assemblée Ordinaire de la Province Sainte Famille pour nous préparer à temps à cet événement ecclésial.

Selon notre législation, l'Assemblée Provinciale Ordinaire « doit être convoquée au moins une fois tous les trois ans » (Loi SAC, n°111) et « au moins deux mois avant son ouverture » (Loi SAC, n°335). La tâche de cette Assemblée sera, entre autres, de préparer la XXII^{ème} Assemblée Générale et examiner la vie de la Province et la marche de ses activités apostoliques (Loi SAC, n°110).

I. Convocation de la III^{ème} l'Assemblée Provinciale

Conformément à notre Loi SAC aux nn. 98, 316 et 335, avec le consentement du Conseil Provincial dans sa session du 18 juin 2021 et après avoir dûment avisé le Recteur Général de la Société de l'Apostolat Catholique, *je convoque officiellement la III^{ème} Assemblée de la Province Sainte Famille, qui aura lieu au CPF-Keshero (ou à Kibeho selon la situation socio-politique liée au Covid-19), du 06 au 12 février 2022.* Le soir du premier jour (Dimanche), nous entrerons dans la dynamique même de l'Assemblée, tandis que le 12 matin (samedi), nous devrions clôturer l'Assemblée et rejoindre nos communautés respectives.

II. Thèmes de la III^{ème} Assemblée Provinciale

Puisque notre III^{ème} Assemblée Provinciale prépare l'Assemblée Générale de la SAC, le thème de cette XXII^{ème} Assemblée est aussi le thème de notre Province. Ce cheminement d'Assemblée est ainsi un temps béni pour l'unité spirituelle et juridique de notre Société de l'Apostolat Catholique et, partant, de toute notre Famille spirituelle.

1. La devise et le thème de la XXII^{ème} Assemblée Générale sont :
Devise : « **Il vit une grande foule, et fut saisi de compassion envers eux** » (Mc 6,34)

Thème principal : **Motivés par la compassion**
Je chercherai à susciter en moi une vive compassion envers tous » (OCC X, 20).

La lettre de convocation de la XXII^{ème} Assemblée Générale qui nous a été envoyée explique clairement le thème et donne aussi 4 autres thèmes connexes de toute l'Assemblée qui sont : (1) la pandémie de la Covid-19, (2) l'Union de l'Apostolat Catholique, (3) notre consécration et (4) la collaboration pallottine interculturelle et internationale (Cfr. Annexe II). Vous prendrez soin de bien lire tout ce document individuellement, pour pouvoir apporter vos contributions dans les Assemblées Locales et les Rencontres dans les Zones.

2. Le thème de la Province Sainte Famille : « **Province Sainte Famille : 50 ans de fidélité au charisme pallottin -Action de grâce et renouvellement pour un nouvel élan missionnaire** ».

En lien étroit avec le thème de la XXII^{ème} Assemblée Générale, notre III^{ème} Assemblée Provinciale donnera des orientations pour la célébration du Jubilé de 50 ans de notre présence pallottine partout où sont les membres de notre Province au service de l'évangélisation.

III. Programmation de la préparation

Comme d'habitude, nous aurons trois étapes de préparation de la III^{ème} Assemblée Provinciale :

I^{ère} Etape : du 15 septembre au 15 octobre 2021 : Temps pour les Assemblées Locales

- a) Conformément à notre *Loi SAC n°112-114*, chaque Recteur de communauté est prié d'organiser, entre le 15 septembre et le 15 octobre 2021, l'Assemblée Locale. Vous avez dans la Lettre de convocation de la XXII^{ème} Assemblée Générale les différents thèmes accompagnés du questionnaire à discuter lors des Assemblées Locales.
- b) Comme la III^{ème} Assemblée Provinciale sera une occasion par excellence d'examiner aussi l'état de notre Province en échangeant sur le thème proposé, je vous invite aussi à jeter un regard évaluatif sur les résolutions de notre dernière Assemblée : Statuts, Décrets et Recommandations (Voir Document Final de la II^{ème} Assemblée Provinciale).
- c) Les rapports des Assemblées Locales devront être signés par tous les membres de la communauté. Ces rapports ainsi que les motions communautaires et individuelles seront envoyés au siège du Conseil Provincial, à Kigali-Gikondo, avant le 15 octobre 2021, pour que la Commission pour l'Assemblée, sur base des fruits de nos réflexions, puisse préparer un document de synthèse.

2^{ème} Etape: du 15 novembre au 15 décembre 2021 -Rencontres dans les Zones

- a) Dans le cadre d'observer *le Décret n°8* de la PSF qui recommande que nos Assemblées soient toujours précédées par des journées de réflexion communautaires et intercommunautaires, les fruits de nos échanges des Assemblées Locales seront discutés et enrichis dans nos Rencontres dans les Zones.
- b) Avec l'aide de la Commission pour l'Assemblée, le Conseil Provincial vous enverra le document de synthèse à discuter dans les quatre Zones : Zone Sud (Kibeho, Butare et Ruhango) ; Zone Centre (Gikondo, Kabuga et Kinoni), Zone Congo (Keshero, Buturande et Karhale) ; Zone Europe (Bruxelles, Namur, Osny, Montereau, Rome et Latina).
- c) Les fruits de nos partages, les motions et recommandations qui seront émises lors des échanges seront prises en considération par la Commission dans l'élaboration du Document de travail (*Instrumentum Laboris*) et l'Agenda de la III^{ème} Assemblée Provinciale. Ils seront envoyés au siège de la Province Sainte Famille au plus tard le 31 décembre 2021.

3^{ème} étape : du 20 janvier 2022 au 04 février 2022 -préparation immédiate à l'Assemblée

- a) L'Agenda sera disponible au plus tard le 20 janvier 2022, pour que chaque participant à l'Assemblée dispose au moins de 2 semaines pour l'étudier attentivement et se préparer à la participation active à l'Assemblée Provinciale.
- b) Durant cette étape, chaque communauté Pallottine intégrera dans son programme la prière pour l'Assemblée qui vous sera transmise à temps utile.

IV. Commission pour la III^{ème} Assemblée Provinciale

Après consultation et approbation du Conseil Provincial dans sa session du 18 juin 2021, la Commission pour la III^{ème} Assemblée Provinciale est composée des confrères suivants : Père François HARELIMANA (Président), Père Désiré BAKANGANA KIYOMBO, Père Honoré BAHIRE NTIBENDA, Père Aimable IRAKARAMA, Frère Jean Marie Vianney NGENDAHIMANA, Père Simon SAFARI BURHUNGANE, Père Eric HABIMANA.

V. Participation à l'Assemblée Provinciale

En tenant compte *du Statut n°14* de notre Province selon lequel « le Conseil Provincial établit les modalités pratiques pour les élections des délégués à l'Assemblée Provinciale » et en conformité avec la Loi de la Société de l'Apostolat Catholique (n°s 109 et 343), y participeront avec voix délibérative **tous les membres Ex-officio, les responsables des Œuvres de notre Province et un confrère délégué de chaque communauté.** Le Conseil Provincial définira dans les meilleurs délais les modalités pratiques de participation pour les confrères qui vivent en dehors du territoire de la Province et qui ne sont pas mentionnés dans les catégories ci-dessus.

Pour cela, je prie tous les confrères concernés de s'organiser à temps pour ne pas manquer à cet événement important pour l'avenir de notre entité. Le moment est privilégié. C'est un temps de grâce. Saisissons-les pour donner à notre Province notre contribution substantielle à sa vie et à son apostolat en préparant bien notre Assemblée Générale à la base des orientations données.

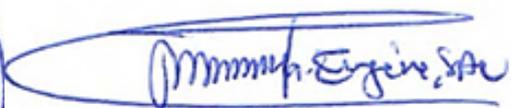
Je souhaite de tous mes vœux, que ce cheminement d'Assemblée nous fasse encore une fois grandir dans notre vie spirituelle, fraternelle et dans le zèle apostolique.

Confiant que l'Esprit Saint nous accompagnera dès la première étape de notre préparation, je vous assure tous de ma communion de prière. Que la Vierge Marie, Reine des Apôtres et Notre Dame de Kibeho nous protège et que Saint Vincent Pallotti, notre Fondateur intercède pour nous.

Fait à Kigali, le 07 juillet 2021.



Père Eric HABIMANA, SAC
Secrétaire Provincial



Père Eugène NIYONZIMA, SAC
Recteur Provincial